

Informations de base sur la détention des Tortues terrestres européennes

Testudo Hermannii, Testudo graeca, Testudo marginata, (Testudo horsfieldii)



LANDSCHILDROEFER.DE

Informations générales

Origine, caractéristiques et mode de vie: on rencontre en Europe trois espèces de tortues terrestres: la tortue d'Hermann, *Testudo Hermannii*, la tortue mauresque, *Testudo graeca*, et la tortue bordée, *Testudo marginata*¹. Leur aire de distribution s'étend des régions méditerranéennes de l'Europe jusqu'en Afrique du Nord et en Asie centrale. Elles vivent dans des habitats secs, peuplés de buissons et d'arbustes, mais aussi dans des prairies, des régions de dunes ou montagneuses.

Plusieurs caractéristiques permettent de distinguer les tortues d'Hermann des tortues mauresques. L'écaille supracaudale est généralement divisée chez la tortue d'Hermann (simple chez la tortue mauresque *T. graeca*), qui présente en outre un éperon caudale corné (absent chez la tortue mauresque). Tandis que chez la tortue mauresque, il y a entre la queue et les pattes postérieures un tubercule corné sur chaque fessier, celui-ci est absent chez la *T. Hermannii*.

La tortue bordée présente une écaille supracaudale simple (non divisée) et un petit éperon corné à l'extrémité caudale. Son plastron et les écailles marginales ont un triangle sombre caractéristique. Les écailles marginales postérieures de la carapace sont évasées.

Les tortues terrestres sont des animaux à sang froid, dont la température corporelle dépend de la température extérieure. Cela influe aussi sur leur activité. Par temps chaud et ensoleillé, elles sont actives et alertes, tandis que leur activité diminue nettement par temps frais.

¹ Dans certaines parties d'Asie occidentale, à la frontière avec l'Europe, on rencontre une autre espèce, la tortue de Horsfield ou tortue des steppes, *Testudo horsfieldii*. Nous y reviendrons brièvement à la fin de cette feuille d'information.

Systematique: les trois espèces (tortue bordée, tortue d'Hermann et tortue mauresque) font partie de l'ordre des tortues (Testudines), du sous-ordre des cryptodires (Cryptodira), de la famille des tortues terrestres (Testudinidae) et du genre *Testudo*.

Protection des espèces: du fait de la destruction de leur habitat, de l'utilisation de poison et/ou de la pollution, du commerce et de la circulation routière, les tortues d'Hermann et les tortues mauresques sont aujourd'hui menacées. Les trois espèces sont protégées par la Convention de Washington (CITES) et mentionnées à l'annexe II. Le commerce de ces animaux est donc soumis à certaines restrictions.

Détention et achat: les tortues ne se prêtent pas au jeu des câlins et il faut éviter le plus possible de les porter dans ses bras. Le charme de leur détention réside dans l'observation des comportements intéressants de ces animaux.

Il convient de noter que les tortues terrestres européennes peuvent atteindre un âge avancé! Avant tout achat, il faut donc bien réfléchir si l'on est prêt à s'occuper de l'animal pendant plusieurs dizaines d'années.

Les tortues terrestres européennes devraient, par ailleurs, n'être détenues que dans un enclos extérieur, la détention en terrarium ne leur convenant pas.

Si l'on désire acquérir des tortues terrestres européennes, le mieux est de se renseigner dans un refuge ou dans un centre de récupération de tortues. Beaucoup de tortues sont en effet données parce que leur détenteur s'en est désintéressé au fil du temps ou parce que les animaux survivent à leurs propriétaires. Du fait de l'espérance de vie élevée des tortues, il vaut mieux en tout cas prendre un animal plus âgé et renoncer à l'achat d'un animal jeune. Il ne faut en aucun cas acheter des tortues terrestres européennes sur Internet, si l'acheteur n'a pas la possibilité de visiter l'élevage et de voir les animaux sur place. En plus, tous les amis des animaux devraient systématiquement renoncer à acquérir des animaux capturés à l'état sauvage ou à en rapporter de vacances!

Longueur de la carapace: tortue d'Hermann: jusqu'à 25 cm; tortue mauresque: 15–35 cm; tortue bordée: jusqu'à 35 cm

Différences entre les sexes: les tortues mâles adultes ont une queue plus longue ainsi qu'un plastron concave.

Espérance de vie: selon l'espèce plus de 70 ans!

Période d'activité: diurne

Détention

Proportion entre les sexes: les tortues mâles peuvent se montrer très envahissantes avec les femelles. Afin de protéger les femelles, le ratio devrait être au moins de 1 mâle pour 3 femelles. On peut également essayer de mettre ensemble plusieurs femelles ou plusieurs mâles. Mais si les animaux deviennent trop agressifs, il faudra les séparer. Il est donc conseillé de prévoir suffisamment d'espace pour un enclos supplémentaire.

Enclos: les tortues terrestres européennes doivent impérativement être détenues dans un enclos extérieur. La détention en terrarium est, à la rigueur, acceptable pour des bêtes malades. Une personne qui ne dispose pas d'un jardin doit renoncer à la détention de tortues terrestres européennes! Vous trouverez des exemples concrets de détention des Tortues européennes dans la feuille d'information «Détention respectueuse des tortues dans la pratique». En résumé, on peut dire que les tortues terrestres européennes ont besoin d'un enclos structuré et varié, doté aussi bien d'emplacements ensoleillés qu'ombragés et de mi-ombre. Des structures de couverture du sol ainsi que des possibilités de grimper et de creuser ne doivent pas manquer. Un biotope adapté à des tortues sera, par exemple, constitué de buissons et d'arbustes sauvages, de butes, pierres, racines, tubes de liège, etc.



BOETTGERI-PARK.DE

Les tortues doivent être détenues dans des enclos extérieurs au terrain varié.

Le substrat au sol devrait présenter des surfaces meubles qui permettent de creuser ainsi que des parties plus dures. Dans une partie du terrain, on peut semer une prairie de plantes sauvages. Cela permet aux animaux de se procurer une partie de leur nourriture.

L'enclos extérieur comporte également une petite maison pour dormir dans laquelle les tortues peuvent se retirer la nuit ainsi que par temps froid ou humide. On peut utiliser une petite maison en bois ou une serre et/ou une couche à semis. Le sol de la maison sera couvert d'un mélange de terre et de foin haché et/ou de feuillage ou de paille. Pour les protéger des prédateurs tels que les martres, les renards ou les chiens, elle doit être solidement fermée la nuit.

Un grand bac d'eau plat complétera l'aménagement de l'enclos et servira aussi bien de récipient pour boire que pour la baignade. Par temps très sec, il faut éventuellement arroser l'enclos pour créer des emplacements humides.



ZVG

Exemples d'abris en bois.



ZVG

Exemples d'abris: une couche à semis.

Exigences légales minimales: les exigences légales minimales sont régies par l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) et consultables en ligne sur le site de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Notons que ces indications concernant le minimum imposé par la loi ne constituent en aucun cas une détention optimale des animaux. Toute personne qui ne respecte pas ces exigences légales minimales s'expose à des sanctions!

Pour les tortues, les mesures de surface indiquées dans l'OPAn se basent sur la longueur de la carapace (abréviation dans l'OPAn: LC = «longueur du corps»). Les dimensions minimales pour deux tortues terrestres européennes sont les suivantes: la longueur de l'enclos doit mesurer au moins 8 fois la longueur de la carapace de l'animal le plus grand. La largeur de l'enclos doit mesurer au moins 4 fois la longueur de la carapace de l'animal le plus grand. Concrètement, cela signifie qu'un couple de tortues terrestres européennes de 20 cm de LC nécessite un enclos ayant les dimensions minimales suivantes: longueur = 160 cm, largeur = 80 cm.

Pour tout animal supplémentaire, il faut ajouter une surface de 2 x 2 la longueur de son corps.

En plus des dimensions minimales stipulées dans l'OPAn, le sol doit être partiellement recouvert d'un substrat permettant de creuser. L'enclos doit également comporter des possibilités de cachettes. De plus, le climat doit être choisi de façon à permettre l'hibernation des animaux.

Alimentation

Les tortues terrestres européennes sont herbivores. Dans la nature, elles se nourrissent principalement d'herbes et de plantes sauvages ainsi que de fleurs et de racines. Tandis que les plantes au printemps sont fraîches et riches en nutriments, elles se dessèchent de plus en plus durant les mois secs de l'été. Il faudrait aussi reproduire ce rythme naturel en captivité. Au printemps, on donnera donc aux tortues terrestres des feuilles fraîches vert foncé (pissenlit, feuilles de fraisiers et de framboisiers, pâquerettes, mouron des oiseaux, plantain lancéolé, persil, etc.) que l'on peut compléter par du foin. En été, la proportion de foin ou d'herbes séchées devrait être augmentée et celle d'aliments frais diminuée.

Les tortues doivent avoir tous les jours de l'eau fraîche à leur disposition.



Herbes et plantes sauvages constituent pour les tortues terrestres une nourriture appropriée.

La nourriture fraîche pour les tortues doit se composer de produits propres, non traités avec des insecticides ou d'autres substances nocives. Pour cette raison, on ne doit pas cueillir les plantes directement en bordure de route, sur les voies ferrées, dans des prairies récemment fertilisées ou à proximité d'usines. Il est bon de privilégier les plantes à feuilles vert foncé, car elles sont riches en calcium.

La laitue et les épinards ne conviennent pas bien aux tortues, car ils contiennent beaucoup de nitrates. Il faut aussi ne pas abuser des légumes et les donner surtout occasionnellement comme friandises. L'alimentation à base de fruits ne convient pas à cette espèce, car elle est trop énergétique.

Hibernation

Les tortues terrestres européennes hibernent pendant la saison froide. C'est essentiel pour leur santé et les tortues détenues comme animaux de compagnie doivent aussi avoir la possibilité d'hiberner. Toutefois, seules les tortues en bonne santé peuvent hiberner, ce qui requiert une préparation sérieuse à la période de repos. Il faut dès l'été examiner les matières fécales pour voir si elles contiennent des parasites. Cela laisse suffisamment de temps pour les vermifuger, si nécessaire. Il faut également vérifier l'état de santé avant l'hibernation.² Si les tortues n'arrêtent pas d'elles-mêmes de s'alimenter, il faut réduire progressivement l'alimentation, puis l'arrêter complètement. En revanche, elles doivent toujours avoir à disposition de l'eau de boisson!

Il existe plusieurs méthodes d'hibernation. Il est recommandé de les faire hiberner dans un abri solide. Vous trouverez des détails à ce propos dans la feuille d'information «Détenue respectueuse des tortues dans la pratique».

Les tortues peuvent aussi hiberner dans une caisse en bois remplie de terre, de copeaux de bois et de feuillage que l'on placera à la cave. Cette alternative n'est possible qu'à condition qu'elles ne soient pas dérangées à la cave et qu'il y règne une température constante comprise entre 2 et 6° C.

Certaines personnes font également hiberner leurs tortues dans un réfrigérateur. La Protection Suisse des Animaux PSA ne recommande pas cette méthode. Les réfrigérateurs ne permettent pas la circulation de l'air qui y est, en règle générale, trop sec. Par ailleurs, la température n'est pas constante dans un réfrigérateur, mais varie de quelques degrés. Si le réglage de la température d'hibernation est trop bas, les tortues peuvent mourir de froid.

Lorsque les tortues sortent d'hibernation au printemps, il est conseillé de les baigner dans un récipient peu profond, rempli d'un peu d'eau tiède pour qu'elles puissent absorber l'humidité. La ration alimentaire sera progressivement augmentée.



Exemple d'abri (pour protéger les animaux, la maison est fermée pendant la période d'hivernage).

Reproduction

Les tortues pondent de 2 à 12 œufs, éventuellement deux fois par an. Si les œufs sont fécondés et couvés correctement, ils éclosent au bout de 60 à 70 jours. Etant donné que de nombreuses tortues terrestres atterrissent tôt ou tard dans des refuges ou des centres de récupération, la Protection Suisse des Animaux déconseille la reproduction.

Il est bon de savoir que les tortues femelles pondent aussi des œufs même en l'absence de mâles. Durant la ponte qui dure quelques heures, il ne faut pas déranger les femelles.

Santé et hygiène

La meilleure prévention des maladies est une détention et une alimentation des tortues terrestres européennes en accord avec leur espèce. Une large partie des maladies chez les reptiles provient d'erreur de nutrition et de détention.

La nourriture et l'eau doivent toujours être fraîches et les restes de nourriture éliminés. Les récipients d'eau et de nourriture doivent être nettoyés tous les jours. Les matières fécales doivent être

² Voir chapitre «Santé et hygiène»

éliminées plusieurs fois par semaine.

Comme tout animal domestique, il faut aussi observer les tortues terrestres européennes tous les jours. L'observation n'est pas seulement un passe-temps intéressant, mais permet aussi d'habituer les animaux à leur propriétaire et de contrôler leur santé.

Les éléments suivants permettent d'évaluer l'état de santé:

- Comment se comporte chaque animal?
- Est-ce que tous mangent?
- Quel est le poids des animaux (les peser deux à trois fois par an)?
- Quel est l'aspect de la carapace (dureté, déformation, blessures éventuelles)?
- Quel est l'aspect du bec, des yeux et des narines?
- Y a-t-il des blessures (blessures sur la carapace, morsures)?
- Quel est l'aspect des matières fécales?

Tout changement doit toujours être pris au sérieux. En cas de doute, il est préférable d'appeler un cabinet vétérinaire spécialiste des reptiles et de se renseigner. Les animaux qui semblent vraiment malades doivent dans tous les cas être immédiatement montrés à un vétérinaire!

Tortue des steppes (à quatre griffes)

(Testudo horsfieldii)

On rencontre dans certaines régions d'Asie, une autre espèce de tortue, la tortue des steppes (à quatre griffes) ou tortue de Horsfield, *Testudo horsfieldii*. Comme les autres espèces de tortues mentionnées dans cette feuille d'information, la tortue de Horsfield appartient aussi au genre *Testudo*. Son corps atteint une longueur d'environ 20 cm. Sa carapace est plate et, vue de dessus, elle semble ronde. Elle n'a également que quatre griffes sur les pattes antérieures.

La répartition de la tortue de Horsfield va du sud de la Russie et du Kazakhstan à l'Iran et au Pakistan. On la rencontre également dans certaines régions de Chine occidentale. Elle habite dans des zones sèches et partiellement rocailleuses. La détention de la tortue de Horsfield est similaire à celle des tortues terrestres européennes. Mais comme elle est originaire de régions très arides, elle est plus sensible à l'humidité. Elle doit donc pouvoir accéder en permanence à des zones de retrait sèches; les couches à semis (Neogard), des jardins d'hiver (éventuellement chauffés) ou des serres, par exemple, lui conviennent bien. Notons que ces animaux aiment creuser (il leur faut donc un substrat qui permette de creuser et un enclos «anti-évasion»). En liberté, elles creusent parfois des galeries de plusieurs mètres de long pour y dormir ou pour se protéger de la chaleur.

La tortue de Horsfield est de par son origine habituée à une nourriture frugale et doit, pour cette raison, être peu alimentée en été (foin et plantes riches en fibres brutes). Les dimensions minimales légales pour la tortue de Horsfield sont les mêmes que pour les tortues terrestres européennes.

Informations complémentaires

- Dost, U. (2006). Griechische Landschildkröten. Herpeton Verlag Elke Köhler, Offenbach.
- Protection Suisse des Animaux PSA (2015).
Feuille d'information PSA «Des reptiles pour animaux de compagnie».
- Protection Suisse des Animaux PSA (2016). Feuille d'information PSA
«Détenue respectueuse des tortues dans la pratique».
- Bases légales: www.osav.admin.ch > Animaux > Bases légales et documents d'application > Législation > Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)
- Information de la Confédération sur CITES: www.osav.admin.ch > L'OSAV > Coopérations > Institutions internationales > CITES
- Annexes CITES en anglais: www.cites.org > CITES Appendices > Appendices
- Centre des tortues et section PSA Protection et Récupération des Tortues PRT: www.tortue.ch
- Centres de la communauté d'intérêts pour tortues en Suisse SIGS:
www.sigs.ch > Auffangstationen
- Animaux de refuge: www.adopt-a-pet.ch
- Informations de l'OSAV sur la détention des tortues: www.osav.admin.ch > Animaux > Détention des animaux de compagnie et des animaux sauvages > Tortues

Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle,
tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3,
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous
www.protection-animaux.com/publications